

Arrêté n°2024-57-CoST du 29 février 2024 modifiant l'Arrêté n°2024-48-CoST fixant le calendrier du concours normalien étudiant Médecine-Humanités de l'École normale supérieure-PSL au titre de l'année 2024

Le Directeur de l'École normale supérieure-PSL,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment son article 21 ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure, notamment son article 26 ;

Vu l'arrêté n°2019-33 du 28 février 2019 relatif au concours normalien étudiant Médecine-Humanités de l'École normale supérieure,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°2024-48 du 31 janvier 2024 fixant Le calendrier du concours normalien étudiant Médecine-Humanités au titre de l'année 2024 est remplacé par les dispositions suivantes :

- Candidature en ligne sur le portail de candidature : du 08 mars au 09 avril 2024 (inclus)
- Réunion du jury d'admissibilité : 07 mai 2024
- Épreuves : du 28 mai au 31 mai 2024
- Réunion du jury d'admission : 12 juin 2024

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'École normale supérieure-PSL.

Fait, le 29 Février 2024

Le Directeur

Frédéric WORMS

